

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 OCTOBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS : Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ANCIENNE CHAUFFERIE DE LA ZAC DES BORDS DE L'ADOUR : CESSIION A LA SOCIETE THERMES DES ARENES

La société Thermes des Arènes a sollicité la Ville afin de se porter acquéreur d'un bâtiment, jouxtant son établissement, boulevard Albert Camus.

Il s'agit de l'ancienne chaufferie de la ZAC des Bords de l'Adour, inexploitée depuis 2011 et édifiée sur la parcelle cadastrée CN n° 403, d'une contenance de 388 m².

Ce bien, ne présentant plus d'intérêt pour la commune, peut donc être cédé, en l'état, à la société Thermes des Arènes, au prix fixé par France Domaine, à savoir 40 000 €, ce qu'elle a accepté.

Il est ici précisé que ce montant tient compte de l'encombrement du bâtiment par les différents éléments de la chaufferie encore présents sur site (chaudières, cheminées, pompes ...). L'acquéreur fera son affaire personnelle de l'évacuation de ce matériel.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIANNE BERQUE-MANSAS, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée CN n° 403, à la société Thermes des Arènes, au prix de 40 000 €,

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre LALANNE, 5ème Adjoint au Maire en charge des Affaires foncières, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître GAYMARD, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171026-24-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Octobre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».